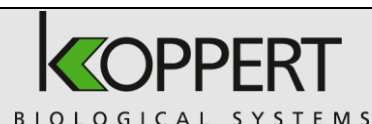


Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE



PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PHERODIS Pyrale du Buis
Groupe de produits : Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Diffuseur passif de phéromone
Utilisations déconseillées : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :	Distributeur :
M2I Biocontrol	KOPPERT France
1 rue Royale	147 avenue des Banquets
112 Bureaux de la colline	84300 Cavaillon
92313 Saint Cloud	France / Tel. : 04.90.78.30.13 / Fax : 04.90.78.98.25
T 05.59.71.76.26	info@koppert.fr
aurelie.pauriche@m2i-development.com	

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

01 45 42 59 59
ORFILA Tel. 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] H412
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Mention d'avertissement (CLP) -

Mentions de danger (CLP)

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
tetradecyl acetate	(N° CAS) 638-59-5 (N° CE) 211-344-8	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(Z)-hexadec-11-enal	(N° CAS) 53939-28-9 (N° CE) 258-876-7	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
di-tert-butyl-p-crésol	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(E)-hexadec-11-enal	(N° CAS) 57491-33-5 (N° CE) 260-765-3	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Premiers soins après ingestion

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes : Ventiler la zone de déversement.
Procédures d'urgence

6.1.2. Pour les secouristes : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Équipement de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)		
France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2 Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains:	Gants de protection
Protection oculaire:	Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	gel.
Couleur	blanc.
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2 Autre information

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE



PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

10.5 Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

DL50 orale rat	> 6000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

(Z)-hexadec-11-enal (53939-28-9)

DL50 orale rat	> 5 g/kg
DL50 cutanée rat	> 2 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	25 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	---------------------------------

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ecologie - général	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

CL50 poisson 1	5,3 mg/l Oryzias latipes (médaka)
CE50 Daphnie 1	0,48 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]

Fiche de données de sécurité
Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6 Précautions particulières à prendre

Aucune donnée disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1.1 Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Fiche de données de sécurité
Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1) Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

Aucun des composants n'est listé
Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

Aucun des composants n'est listé

Danemark

Règlementations nationales danoises

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)
Acute Tox. 4 (Inhalation)
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Eye Irrit. 2
Skin Irrit. 2
STOT RE 2

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

H312
H315
H319
H332
H335
H373

Nocif par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité
Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE



PHERODIS PYRALE DU BUIS

Date de création : 10.07.2015

Date de révision : 11.09.2018

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
